



CONSEIL
DE
L'UNION EUROPEENNE

- Service de presse -

Bruxelles, le 22 juin 2005

REVISÉ

**CONSEIL
ENVIRONNEMENT
Luxembourg, le 24 juin 2005**

**CENTRE DE CONFERENCES - F.I.L. - 5 rue Carlo Hemmer
LUXEMBOURG**

DÉLIBÉRATIONS PUBLIQUES ¹

**24 juin 2005
(±10h00)**

Les délibérations concernent les points B (avec discussion) suivants :

- Protection des eaux souterraines contre la pollution
= *Accord politique*
- Information spatiale dans la Communauté (INSPIRE)
= *Accord politique*

et le point A (sans discussion) suivant :

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les transferts de déchets
= *Adoption de la position commune et de l'exposé de motifs*

Les journalistes et le public pourront suivre la retransmission (par circuit TV interne) de ces délibérations publiques au centre de presse de Luxembourg, avec interprétation vers 20 langues.

Couverture en direct ou en différé par Europe by Satellite (EbS) en 4 langues. Pour l'horaire, veuillez consulter le site : <http://europa.eu.int/comm/ebS/schedule.cfm>

Les débats/délibérations publics seront également retransmis via EbS en salle de conférences de presse du Conseil à Bruxelles.

¹ Conformément aux Conclusions du Conseil européen de Séville et à son règlement intérieur, le Conseil tiendra des délibérations publiques sur des propositions d'actes législatifs en co-décision qui devraient aboutir à un accord politique ou à une adoption finale.